

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ANNECY - 7401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 29/07/2024 - B2024/012022 - 2017 B 01009 - 830 553 897 - A.S.A

« A.S.A. »
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 2.000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 271 ROUTE DU FER A CHEVAL
74250 LA TOUR
830 553 897 RCS ANNECY

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2022

BILAN

COMPTE DE RESULTAT

Certifié conforme
Le Gérant



Désignation de l'entreprise EURL ASA Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 271 rte du fer à Cheval 74250 LA TOUR

Numéro SIRET * 8 3 0 5 5 3 8 9 7 0 0 0 1 8

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				<u>3 0 0 6 2 0 2 2</u>	<u>3 0 0 6 2 0 2 1</u>
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial * Autres *	010 014	012 016		
	Immobilisations corporelles *	028	030	36 551	15 445
	Immobilisations financières * (1)	040	042	100	100
	Total I (5)	044	048	36 551	15 545
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	38 450	53 996
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066	2 369	
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres * (3)	068 072	070 074	52 493 12 236	36 409 11 450
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
ACTIF CIRCULANT	Disponibilités	084	086	21 630	15 952
	Charges constatées d'avance *	092	094	2 933	1 042
	Total II	096	098	130 111	118 850
	Total général (I+II)	110	112	163 538	134 395
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		2 000	2 000
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126		200	200
	Réserves réglementées*	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132		25 259	16 680
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136		17 960	8 579
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142		45 419	27 459
	Provisions pour risques et charges Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		31 512	11 694
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			24 626
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		42 587	42 165
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 3 244)	172		44 019	28 450
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176		118 119	106 936
Total général (I + II + III)		180		163 538	134 395
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	22 615
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	26 673
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise EURL ASA

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 13 0 0 6 2 0 2 2

Exercice N-1 clos le 13 0 0 6 2 0 2 1

Néant *

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210		
	Production vendue	biens	215		214		
		services *	217		218	337 939	339 632
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	(24 626)	(9 509)
	Production immobilisée *				224	26 028	
	Subventions d'exploitation reçues				226		2 004
	Autres produits				230	2 022	997
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	341 362	333 124
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stock (marchandises) *				236		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	178 893	184 749
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240	(9 080)	(21 120)
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)			242	24 743	36 834
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	705	244	1 097	964
	Rémunérations du personnel *				250	94 050	92 643
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	21 677	19 804
	Dotations aux amortissements *				254	8 791	8 499
	Dotations aux provisions				256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	2	11
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	Total des charges d'exploitation (II)				264	320 173	322 383
	Produits financiers (III)				270	21 189	10 741
	Produits exceptionnels (IV)				280	1	1
	Charges financières (V)				294	60	149
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300		500
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348				
	Impôts sur les bénéfices *				306	3 170	1 514
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	17 960	8 579
	B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	17 960	314
	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316		
RÉINTÉGRATIONS	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles *				322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324	3 170	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Entreprise nouvelles (44, sixies)	986		Zone franche urbaine (44 octies A)	987		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies)	981		Jeune entreprise innovante (44, sixies A)	989		
DÉDUCTIONS	Divers* dont ZFA NG (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G						
	Zones de revitalisation rurales (44 quinquies)			127		138	
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)			991			
	Créance due au report en arrière du déficit			346			
	Zone de développement prioritaire (44 septidécies)			993			
	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)					992	
	Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs				352	21 130	354
	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :						360
DÉFICITS	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				370	21 130	372
	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						

Désignation de l'entreprise : EURL ASA

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432	26 028	434		436	26 028	26 028
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	16 504	442	645	444		446	17 150	17 150
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460	24 874	462		464		466	24 874	24 874
	Autres immobilisations corporelles	470	1 827	472		474		476	1 827	1 827
	Immobilisations financières	480	100	482		484		486	100	100
TOTAL		490	43 305	492	26 673	494		496	69 978	69 978
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Fonds commercial		495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	8 260	532	3 374	534		536	11 634	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550	18 708	552	4 975	554		556	23 683	
	Autres immobilisations corporelles	560	792	562	442	564		566	1 235	
TOTAL		570	27 760	572	8 791	574		576	36 551	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5					
	6	7	8	9	10					
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme				
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : EURL ASA

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)			982		Déficits imputés	983	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis		Déficits reportables	984	
Nombre d'opérations sur l'exercice			982 ter		Déficits de l'exercice	860	
					Total des déficits restant à reporter (870+984+860)	870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	42 731
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	40 148
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

5

Désignation de l'entreprise : EURL ASA				Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/07/2021		et clos le : 30/06/2022		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	2
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	337 939
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	337 939
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	18
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	26 028
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	2 004
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	28 050
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				121	187 150
Variation négative des stocks				145	15 546
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	20 073
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	650
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	2
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	223 421
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				137	142 567
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).				117	142 567
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				020	x
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	337 939	Effectifs au sens de la CVAE *	023
					2
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				026	
Période de référence		024	01/01/2021	160	31/12/2021
Date de cessation				186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2022

Page : 31

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 6 2 0 2 2

N° SIRET 8 3 0 5 5 3 8 9 7 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE EURL ASA

ADRESSE (voie) 271 rte du fer à Cheval

CODE POSTAL 74250

VILLE LA TOUR

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	20

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique SAILLET Prénom(s) YANNICK

Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 20

Naissance : Date 020272 N° Département 74 Commune ANNEMASSE Pays FR

Adresse : N° 271 Voie ROUTE DU FER A CHEVAL

Code postal 74250 Commune LA TOUR Pays France

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

« A.S.A. »
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 2.000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 271 ROUTE DU FER A CHEVAL
74250 LA TOUR
830 553 897 RCS ANNECY

(Ci-après dénommée « la Société »)

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 DECEMBRE 2022

AFFECTATION DU RESULTAT

Exercice clos au 30 juin 2022

L'associé unique décide que l'affectation du bénéfice comptable s'élevant à 17.959,88 Euros sera la suivante :

– Au compte « autres réserves » 17.959,88 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est indiqué que la Société n'a distribué aucun dividende au titre des trois exercices précédents.

